

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

INFORMATIONS :

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

2024-196	Cession à l'entreprise DISS d'un parquet de 234m ² avec 2 chariots de transport. Le montant de cette cession est de 3 050 € TTC.
2024-167	Cession à l'entreprise DISS d'un podium scène de 10m x 8m. Le montant de cette cession est de 3 150 € TTC.
2024-198	Signature avec l'E2SE MANAGEMENT d'une convention de formation professionnelle continue pour un agent de la direction des ressources humaines. La formation se déroulera entre le 9 septembre 2024 et le 1er août 2025. Le coût de celle-ci est de 7 000 € TTC.
2024-199	Signature avec la société LOGITUD SOLUTIONS d'un contrat définissant les termes et conditions applicables à la maintenance et à l'assistance assurées concernant les progiciels Siècle et Avenir (logiciels d'état civil et de recensement citoyen). Le montant annuel du contrat s'élève à 1 103,66 € TTC.
2024-200	Signature avec la société LOGITUD SOLUTIONS d'un contrat définissant les termes et conditions applicables à la solution Suffrage Web (gestion des listes électorales). Le montant annuel de ce contrat est de 662,68 € TTC.
2024-201	Signature avec la société VIRIA d'un avenant n°2 pour prolonger le délai d'exécution du contrat entretien des systèmes de chauffage des bâtiments communaux. Le délai global d'exécution du contrat se trouve ainsi prolongé jusqu'au 30 juin 2025.
2024-202	Signature avec la société FOUCHARD d'un contrat de maintenance préventif et curatif des équipements de climatisation installés dans les bâtiments communaux. Ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2025. Le montant de ce contrat s'élève à 1057,20€ TTC.
2024-203	Signature avec le lycée FRANÇOIS RABELAIS d'une convention ponctuelle dans le cadre d'une prestation lors de la cérémonie de vœux du Maire 2025 comprenant également la prise en charge des boissons. Le montant de cette prestation s'élève à 2 455 € TTC.
2024-204	Signature avec la société NOELSE France d'un contrat de location du terminal carte bancaire incluant le paiement sans contact. Les frais de location s'élèvent à 17 € HT par mois.
2024-205	Signature avec la société KOESIO NORD OUEST d'un avenant au contrat de maintenance et une prolongation de garantie maintenance totale pour le photocopieur mis à disposition au 1er étage de l'Hôtel de Ville. Ce contrat est prolongé du 14 mai au 31 août 2024. Le montant total de la maintenance au prorata temporis du contrat de garantie s'élève à 200, 72 € HT.
2024-206	Signature avec la société KOESIO NORD OUEST d'un avenant au contrat de maintenance et une prolongation de garantie maintenance totale pour le photocopieur mis à disposition du service "accueil" de la Direction Population. Ce contrat est prolongé du 14 mai au 31 août 2024. Le montant total de la maintenance au prorata temporis du contrat de garantie s'élève à 200, 72 € HT.
2024-207	Signature avec la société KOESIO NORD OUEST d'un avenant au contrat de maintenance et une prolongation de garantie maintenance totale pour le photocopieur mis à disposition du Centre Socio Culturel. Ce contrat est prolongé du 14 mai au 31 août 2024. Le montant total de la maintenance au prorata temporis du contrat de garantie s'élève à 200, 72 € HT.
2024-208	Signature avec la société KOESIO NORD OUEST d'un avenant au contrat de maintenance et une prolongation de garantie maintenance totale pour le photocopieur mis à disposition du service "Inscription Facturation Education Enfance Jeunesse". Ce contrat est prolongé du 16 novembre

	au 31 août 2024. Le montant total de la maintenance au prorata temporis du contrat de garantie s'élève à 200,72 € HT.
2024-209	Signature avec la société KOESIO NORD OUEST d'un avenant au contrat de maintenance et une prolongation de garantie maintenance totale pour le photocopieur mis à disposition de l'école Paul Fort. Ce contrat est prolongé du 1er mars au 31 août 2024. Le montant total de la maintenance au prorata temporis du contrat de garantie s'élève à 344,09 € HT.
2024-210	Signature avec le cabinet NEOPTIM Consulting d'une convention de prestation portant sur la recherche et le calcul d'économies relatives à des réductions de charges, et/ou, à des augmentations des recettes de toutes natures en lien avec l'expertise du prestataire. Le montant de cette prestation est de 35 % HT des économies constatées et effectivement réalisées à la suite de la mise en œuvre des préconisations du consultant.
2024-211	Signature avec la société BATITEC d'un acte spécial portant acceptation du sous-traitant LECLERC DEMOLITION pour l'exécution de travaux de démolition dans le cadre de la réhabilitation de la halle de tennis. Le montant des sommes à verser s'élève à 16 000 € HT.
2024-212	Signature avec l'association LA RONDE DES BAMBINS d'un devis pour l'aide à la création d'un jeu narratif immersif et d'un autre devis pour l'animation d'un jeu d'enquête à l'occasion d'Halloween dans le cadre de l'évènement "Peur sur la Ville". Le montant total de ces prestations s'élève à 1 010 € (prestations non assujetties à la TVA).
2024-213	Signature avec Monsieur BESSALA , gérant de la salle de sport « En forme 7/24 », d'une convention d'utilisation précaire de cette salle de sport afin de permettre aux agents de la Police Municipale de réaliser leur entraînement physique. Le montant de cette prestation est de 500 € TTC pour une fréquentation d'une séance hebdomadaire pour 5 agents pour l'année 2025.
2024-214	Signature avec la société ACTIMAC d'un devis pour la refonte des TSE de la Ville. Cette refonte impliquera la location de licence Windows au mois par TSE du 1 ^{er} décembre 2024 au 31 mai 2025 pour une quantité de 20 TSE. Le montant de cette prestation s'élève à 10 067,35 € TTC pour la partie investissement et à 1 843,20 € TTC pour la partie fonctionnement sur une période de 6 mois.
2024-215	Signature avec la société DOMISOFLA d'un devis pour la représentation d'un spectacle Magicien - Ventriloque par l'artiste Adrien le Magicien le mercredi 18 décembre 2024 à destination des enfants des ACM de 3 à 12 ans. Le montant total de cette prestation s'élève à 870 € TTC.
2024-216	Signature avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE (ODIA Normandie) d'une convention d'adhésion à titre gratuit au réseau inTERaction.